

Le vendredi 12 décembre 2014, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 4 décembre 2014, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : M. Daniel AUGUSTE

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 21 h45), M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, Mme Mariam CISSE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Représentés : Mme Sylvie JOARY par Mme Rosa MACEIRA, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Teresa EVERARD (jusqu'à 21 h 45), M. Faouzi BRIKH par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Nadia KARAKAC par Mme Laetitia KILINC, M. Alain BARBERYE par M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina HERRICHE par M. Mamadou KONATE

Absents excusés : -

Absents : -

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

M. Daniel AUGUSTE est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le MAIRE, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour.

/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2014

1 / Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2014

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2014. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

2 / Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 15 novembre 2014 et le 2 décembre 2014, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Concessions dans le cimetière : 10 - Contrats/conventions/marchés/Avenants : 6 - Représentation en justice : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Conseil Municipal

Désignation de représentants de la commune au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Education, notamment ses articles L 421-2, R 421-14 et R 421-16,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal :

1/ Collège Léon Blum :

Sont candidats :

Représentant titulaire : M. Jamil RAJA

Représentant suppléant : M. William STEPHAN

Sont désignés par 27 voix pour et 8 abstentions :

Représentant titulaire : M. Jamil RAJA

Représentant suppléant : M. William STEPHAN

2/ Collège Saint Exupéry

Sont candidats :

Représentant titulaire : M. Barthélémy AGONHOUMEY

Représentant suppléant : M. Faouzi BRIKH

Sont désignés par 27 voix pour et 8 abstentions :

Représentant titulaire : M. Barthélémy AGONHOUMEY

Représentant suppléant : M. Faouzi BRIKH

3/Collège Martin Luther King

Sont candidats :

Représentant titulaire : Mme Michèle RANVIER

Représentant suppléant : M. Sori DEMBELE

Sont désignés par 27 voix pour et 8 abstentions :

Représentant titulaire : Mme Michèle RANVIER

Représentant suppléant : M. Sori DEMBELE

4/ Lycée Pierre Mendès France

Sont candidats :

Représentant titulaire : M. Sori DEMBELE

Représentant suppléant : M. Alain BARBERYE

Sont désignés par 27 voix pour et 8 abstentions :

Représentant titulaire : M. Sori DEMBELE

Représentant suppléant : M. Alain BARBERYE.

(Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

4 / Finances

Décision Modificative n°3 - Budget principal de la ville - Exercice 2014

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget principal de la Ville 2014 approuvé par délibération du 7 février 2014,

VU la décision modificative n°1 au budget principal de la ville 2014 approuvée par délibération du 27 juin 2014,

VU la décision modificative n°2 au budget principal de la ville 2014 approuvée par délibération du 19 septembre 2014,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 1er décembre 2014,

- APPROUVE la décision modificative n°3 au budget de la ville 2014 annexée à la présente délibération,
 - ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 27 027 090,91 €, comme précédemment,
 - ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 38 179 398,41 € au lieu de 38 118 749,53 €,
 - Soit une balance générale de : 65 206 489,32 € au lieu de 65 145 840,44 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
- Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 2 -- Abstention : 6 -- Ne prend pas part au vote : 0

5 / Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2014

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE d'attribuer au CCAS une subvention complémentaire de fonctionnement pour l'exercice 2014 (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2014 de l'association ou de l'entité) :

92520-65736 CCAS	86 000 €	- €	86 000 €
CCAS	86 000 €	- €	86 000 €

- DIT que la notification de la subvention à l'association ou de l'entité précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
- Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6 / Finances

Admission en non valeur des produits irrécouvrables

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le code général des collectivités territoriales et le code des communes,
VU l'état transmis par Monsieur le Trésorier Payeur de Villiers-le-Bel,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- DECIDE l'admission en non valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 18.502,16 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
- Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Ouverture des crédits - Budget Principal de la Ville et Budget Annexe de l'Assainissement

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,
VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire au titre de l'exercice 2015, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Assainissement, dans la limite du quart des crédits attribués en 2014. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
- Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Avances sur subventions 2015

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- ACCORDE une avance sur la subvention 2015 dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2014, en faveur des associations et établissements publics figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

- DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2015 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association ou établissement public. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2014	Subvention Exceptionnelle 2014	Propositions Avances sur subventions 2015 (50% de la subvention de fonctionnement 2014 à l'exception de l'association IMAJ)
9230-6574 Culturel			
ACTA	14 000,00 €	- €	7 000,00 €
Conservatoire de musique	109 000,00 €	- €	54 500,00 €
Les Poulains	9 150,00 €	- €	4 575,00 €
92411-6574 Sport			
COVB	21 000,00 €	€ 2 000,00	10 500,00 €
Club Subaquatique	2 100,00 €	- €	1 050,00 €
Jeunesse sportive	36 000,00 €	- €	18 000,00 €
Judo club de VLB	10 130,00 €	- €	5 065,00 €
Tennis club	11 000,00 €	€ 3 000,00	5 500,00 €
928243-6574 Social			
Dialogue de Femmes	1 600,00 €	- €	800,00 €
Secours populaire	6 550,00 €	- €	3 275,00 €
92520-65736			
CCAS	923 000,00 €	- €	461 500,00 €
925221-6574			
IMAJ	93 944,00 €	- €	24 000,00 €
92011-6574			
COS	60 000,00 €	- €	30 000,00 €
Total	1 297 474,00 €	5 000,00 €	625 765,00 €

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

A l'exception de :

Subvention accordée à l'association Judo Club de VLB : - vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Thierry OUKOLOFF)

Subvention accordée à l'association Tennis club : - vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Patrice BOULAY)

Subvention accordée à l'association Secours populaire : - vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Michèle RANVIER)

9/ Finances

Actualisation des tarifs municipaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- ADOPTE le tarif municipal suivant, valable à compter du 19 décembre 2014 :

Prestation		Secteur	Nouveau tarif
Urbanisme	Droit d'occupation du domaine public pour l'organisation de manifestations exceptionnelles (commerciales, artisanales, marchés de Noël) par des personnes physiques / morales, associations : sur voiries, trottoirs, parkings publics, places et jardins publics.	Territoire communal	2 € le mètre linéaire et par jour

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Délégation de service public - Tarifs du contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville - Place Berlioz et Rue de la République

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 23 octobre 2012 - « Autorisation de signature de la délégation de service public - Contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à augmenter de 2% les tarifs des droits de place des marchés forains à compter du 1er janvier 2015.

libellés	Tarifs 2014	Tarifs 2015
droits de place (par ml de façade)	0,99 €	1,01 €
place formant encoignure	1,88 €	1,92 €
commerçant non abonné	1,57 €	1,60 €
droit de location par bâche	1,57 €	1,60 €
droit d'enlèvement des débris et d'entretien (par ml de façade)	0,90 €	0,92 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Politique de la ville

Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014 - 2ème Phase

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2014, de demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 24 novembre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- APPROUVE les subventions exceptionnelles accordées en deuxième phase, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du CUCS :

- Ecouter son quartier – création d'une œuvre sonore au DLM-Cerisaie : 2 500€ ;

- L'estime de soi, mène loin ! : 2 500€.

- Les Géofolie's. Un village d'éducation au développement durable 2014 : 5 000€.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12 / Politique de la ville

CUCS 2014 - Attribution de subventions aux associations départementales - 2ème Phase

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 24 novembre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014.

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 15 500€ euros, pour les actions départementales réalisées dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, conformément au tableau joint à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Emploi

Autorisation de signature - Convention de partenariat entre l'association Nos Quartiers ont des Talents et la Ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association Nos Quartiers ont des Talents,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014.

- APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents pour l'année 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Nos Quartiers ont des Talents et la Ville de Villiers-le-Bel et à verser une participation à hauteur de 3 588€,

- DECIDE d'imputer la dépense sur les crédits autorisés à cet effet au budget. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Enfance

Avance sur le financement des projets d'écoles - Année scolaire 2014/2015

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1^{er} décembre 2014,

- DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, d'une avance sur les aides à projet 2014/2015, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

(Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15 / Handicap

Commission communale pour l'accessibilité

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3,
VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

CONSIDERANT que cette commission doit être composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville, qui sont désignés par le Maire, lequel préside également la commission,

- DECIDE d'instituer la commission communale pour l'accessibilité,

- DIT que cette commission sera instituée selon la composition suivante :

- des membres représentant la commune: 5 sièges (le Maire, président de la commission et 4 élus) ;

- des membres d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville : 4 sièges ;

- DIT que pour tout sujet évoqué, nécessitant des connaissances dans des domaines précis, M. le Maire pourra inviter toute personne en capacité de fournir des éléments susceptibles. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1^{er} décembre 2014,

- APPROUVE la création d'1 poste de brigadier-chef principal et d'1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Personnel

Création de 2 postes d'ingénieur chargés d'exercer les missions de "Chef de Projet Urbain" au sein de la "Direction du renouvellement urbain et de l'habitat"

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2014,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- APPROUVE la création des 2 postes d'ingénieurs précités.
- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :
 - Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un 3ème cycle universitaire permettant l'accès au concours externe d'ingénieur,
 - Expérience souhaitée dans la conduite de projet urbain,
 - Une connaissance du fonctionnement des copropriétés et des dispositifs d'amélioration de l'habitat serait appréciée.
- DIT que ces postes pourront être pourvus par voie contractuelle (Contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions prévues par la loi (article 3-3-2°).
- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des ingénieurs.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Personnel

Autorisation de signature - Convention avec le CIG pour l'organisation des concours et examens professionnels

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la proposition de convention pour l'organisation des concours et examens professionnels avec les collectivités territoriales et les établissements publics non affiliés,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion, la convention pour l'organisation des concours et examens professionnels ainsi qu'à régler les frais afférents à la mise en œuvre de la convention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 21 h45.

19/ Marchés publics

Autorisation de signature - Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries entre la communauté d'agglomération Val de France et les villes de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville et Villiers-le-bel

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,
 VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries,
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 27 novembre 2014,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics réglementaires avant exécution de travaux sur les enrobés des voiries,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)
 Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

20 / Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de services de télécommunications

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 12 et 26 novembre 2014,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer ces marchés avec les sociétés suivantes :

N° lot	Description	Titulaire
1	Téléphonie filaire : accès Numériques (T2 et T0)	COMPLETEL SAS TOUR ARIANE – 5 Place de la Pyramide 92088 La Défense
2	Téléphonie filaire : accès Analogiques	
3	Réseau d'Interconnexion de réseaux locaux Ethernet : mise en œuvre et abonnements.	
4	Téléphonie mobile : abonnements, communications et achat des terminaux.	ORANGE SA Agence Entreprises Défense Ouest Francilien 2/10 rue léo Lagrange 95610 ERAGNY SUR OISE
5	Accès à INTERNET: mise en œuvre et abonnements.	

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché d'acquisition de véhicules

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 12 et 26 novembre 2014,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés d'acquisition de véhicules pour le parc automobile de la ville avec les sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Titulaire	Prix unitaire
1	véhicule léger	Société des Garages Sarcellois, concessionnaire Renault 21 av. Paul Valery 95200 Sarcelles	Descriptif A - Mini citadine : Twingo Zen SCE 70 : 10.701,00 €
			Descriptif B - Citadine polyvalente : Clio IV Intens Dci 90 : 15.116,00 €
			Descriptif C - SUV : Dacia Duster Lauréate Dci 90 : 16.042,50 €
2	Véhicule utilitaire		Descriptif A - Utilitaire léger type fourgon : Kangoo Confort Dci 75 FT : 13.325,30 €
			Descriptif B - Utilitaire moyen type fourgon : Trafic Fourgon Dci L1H1 1000Kg : 19.565,50 €
3	Véhicule électrique	Descriptif A - Citadine électrique Zoe Life : 13.084,50 €	
		Descriptif B - Ludospace électrique : Kangoo Maxi ZE Confort 5places : 22.037,78 €	
4	Véhicule électrique utilitaire léger	Utilitaire léger type fourgonnette : Kangoo ZE Confort : 19.810,10 €	
5	Véhicule électrique utilitaire quadricycle	Sans suite	

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 3 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Rénovation urbaine - Carreaux

Concession d'aménagement du quartier des Carreaux - Compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2013

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux du 25 juillet 2006,

VU la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Carreaux du 29 septembre 2006 qui tire le bilan de la concertation,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Val de France du 21 mars 2007 autorisant la ville à intervenir sur les voies d'intérêt communautaire de la ZAC dans le cadre du traité de concession d'aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007 désignant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) comme concessionnaire de la ZAC des Carreaux et qui approuve les termes du traité de concession ainsi que ses annexes,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Val de France du 24 mars 2010, approuvant le changement de maîtrise d'ouvrage quant aux travaux sur les voies communautaires intégrées au programme ANRU relatif à la rénovation du quartier des Carreaux à Villiers-le-Bel et incluses au périmètre de la ZAC des Carreaux réalisée sous concession d'aménagement par la ville de Villiers-le-Bel,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2010, autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2010, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des

Carreaux,

- APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2013 de l'opération d'aménagement du quartier des Carreaux. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Rénovation urbaine - Carreaux

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'extension de la terrasse de la halte jeux "Arc en ciel" du quartier des Carreaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès du Conseil Général pour l'extension de l'aire de jeux de la halte-garderie « Arc en ciel », et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Subvention d'équilibre accordée à EFIDIS pour l'opération de démolition du bâtiment C de la Cerisaie et l'opération de construction de 62 logements

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU la délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2013 portant sur les échanges fonciers sans soulte entre la Commune et la SA d'HLM EFIDIS,

VU la promesse d'échanges fonciers signée le 28 mars 2014 entre la Ville de Villiers-le-Bel et la SA d'HLM EFIDIS,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à verser à la société EFIDIS une participation financière maximale d'un montant de 273 308 € pour les opérations de démolition du bâtiment C de la Cerisaie et pour la réalisation de l'opération de construction de 62 logements locatifs sociaux sur les terrains échangés dans le cadre de la rénovation urbaine de la Cerisaie, et à signer tout document afférent. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Gestion urbaine de proximité

Autorisation de signature - Convention de gestion urbaine de proximité du quartier du Puits-la-Marlière

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention GUP quartier du Puits-La-Marlière, 2014-2017;

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 27 novembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de gestion urbaine de proximité du quartier du Puits-la-Marlière, et tout document afférent. (Rapporteur : M. Barthélémy AGONHOUMEY)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26 / Foncier

Autorisation de signature - Avenant n° 1 à la convention opérationnelle de veille et maîtrise foncière du 12 avril 2012 avec l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2012 portant autorisation de signature de la convention avec l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise,

VU la convention opérationnelle de veille et maîtrise foncière du 12 avril 2012 pour la réalisation d'opérations à dominante d'habitat et de résorption d'habitat indigne sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel,

VU le projet d'avenant n° 1 à ladite convention opérationnelle de veille et maîtrise foncière,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 27 novembre 2014,

VU l'avis de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec l'EPFVO l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle de veille et maîtrise foncière du 12 avril 2012, portant sur l'adaptation des périmètres et des modalités d'intervention, la réévaluation du montant d'engagement et la modification du dispositif relatif à la gestion. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 1 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Foncier

Cession à la société COPROCOOP Ile de France des lots 1049 et 1249 sis 7 Allée des Bleuets

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013 portant autorisation de signature de la convention de portage provisoire de logements entre la Ville et Coprocoop Ile de France,

VU la convention de portage provisoire de logements conclue entre la commune et Coprocoop Ile-de-France,

VU l'avis de France domaine,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 27 novembre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- DECIDE de céder à Coprocoop Ile-de-France un logement et une cave constituant les lots 1049 et 1249, sis 7 Allée des Bleuets à Villiers-le-Bel, le jour même de l'acquisition, au prix de 101 000 euros en ce compris les frais d'agence.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs aux actes d'acquisition et cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

28 / Foncier

Cession à la société COPROCOOP Ile de France des lots 1010 et 1210 sis 9 Allée des Bleuets

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013 portant autorisation de signature de la convention de portage provisoire de logements entre la Ville et Coprocoop Ile de France,

VU la convention de portage provisoire de logements conclue entre la commune et Coprocoop Ile-de-France,

VU l'avis de France domaine,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 27 novembre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- DECIDE de céder à Coprocoop Ile de France un logement et une cave constituant les lots 1010 et 1210 sis 9 Allée des Bleuets à Villiers-le-Bel, appartenant à la Commune, au prix de 74 727,20 Euros.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs aux actes de cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

29 / Travaux

Programme de travaux d'assainissement 2014, Avenue Alexis Varagne - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du S.I.A.H.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 27 novembre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du S.I.A.H. pour le programme de travaux d'assainissement 2014 ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Syndicats intercommunaux

Rapport annuel d'activité de l'exercice 2013 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité Syndical du SIGEIF du 3 novembre 2014 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2013,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2013 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF). (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

31/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité et rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) - année 2013

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L5211-39 et D.2224-3,

VU la délibération du Comité syndical du SEDIF du 19 juin 2014 adoptant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France pour l'exercice 2013.

- APPROUVE le rapport annuel du Syndicat des Eaux d'Ile de France sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Syndicats intercommunaux**Rapport annuel d'activité 2013 du Service Public d'assainissement en eaux usées et des eaux pluviales du SIAH Croult et Petit Rosne**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-39,

VU la délibération du Comité syndical du SIAH du 11 juin 2014 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2013,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), au titre de l'exercice 2013. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

19 DEC. 2014

